



**BESOIN D'UN  
SOUTIEN POUR  
VOTRE LOGEMENT  
SUITE À LA CRISE  
SANITAIRE ?**

**Jusqu'à 300 €  
d'aide gratuite  
pour payer votre loyer  
ou prêt immobilier**

**Jusqu'à 300 € (150 € sur 2 mois) pour vous aider  
à surmonter cette période difficile.**

## VOUS ÊTES...

- **Salarié ou demandeur d'emploi** d'une entreprise du secteur privé<sup>(1)</sup>,
- **Locataire ou propriétaire** de votre résidence principale.

Et votre salaire mensuel net :

- a diminué **d'au moins 15 % pendant la crise sanitaire** (chômage partiel, arrêt de travail pour garde d'enfants, perte d'emploi...),
- a été **inférieur à 1 828,50 €<sup>(2)</sup>** (soit 1,5 Smic), au 1<sup>er</sup> mois de la baisse de vos revenus.

## VOUS AVEZ...

Besoin d'un **soutien financier pour faire face à vos charges de logement** (loyer, mensualité d'emprunt immobilier, eau, électricité...), ayant atteint un niveau supérieur à 40 % de vos revenus lors de cette période.

## AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! ET RECEVEZ JUSQU'À 300 € POUR PAYER VOTRE LOYER OU PRÊT IMMOBILIER



Aide  
gratuite



Service  
100 %  
dématérialisé



Paiement  
rapide



Jusqu'à 6 mois  
après le 1<sup>er</sup>  
mois de baisse  
de vos revenus

## CONNECTEZ-VOUS SUR

[actionlogement.fr](https://actionlogement.fr)

> rubrique 'Surmonter des difficultés'

Plus d'information au **0970 800 800**

9h-17h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

<sup>(1)</sup> Le demandeur d'emploi doit être issu d'une entreprise du secteur privé ou devait être embauché dans une entreprise du secteur privé.

<sup>(2)</sup> En cas de chômage partiel, de réduction de votre temps de travail ou de garde d'enfants, votre revenu mensuel net doit être compris entre 1 et 1,5 Smic, soit entre 1 219 € et 1 828,50 €.

Une seule aide par ménage. Aide soumise à conditions, octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services, et dans la limite des fonds disponibles.

## Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros  
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris  
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232  
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services\_AL



**Salarié agricole**

**BESOIN D'UN  
SOUTIEN POUR  
VOTRE LOGEMENT  
SUITE À LA CRISE  
SANITAIRE ?**

**Jusqu'à 300 €  
d'aide gratuite  
pour payer votre loyer  
ou prêt immobilier**

**Jusqu'à 300 € (150 € sur 2 mois) pour vous aider  
à surmonter cette période difficile.**

## VOUS ÊTES...

- **Salarié ou demandeur d'emploi** d'une entreprise agricole<sup>(1)</sup>,
- **Locataire ou propriétaire** de votre résidence principale.

Et votre salaire mensuel net :

- a diminué **d'au moins 15 % pendant la crise sanitaire** (chômage partiel, arrêt de travail pour garde d'enfants, perte d'emploi...),
- a été **inférieur à 1 828,50 €<sup>(2)</sup>** (soit 1,5 Smic), au 1<sup>er</sup> mois de la baisse de vos revenus.

## VOUS AVEZ...

Besoin d'un **soutien financier pour faire face à vos charges de logement** (loyer, mensualité d'emprunt immobilier, eau, électricité...), ayant atteint un niveau supérieur à 40 % de vos revenus lors de cette période.

## AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! ET RECEVEZ JUSQU'À 300 € POUR PAYER VOTRE LOYER OU PRÊT IMMOBILIER



Aide  
gratuite



Service  
100 %  
dématérialisé



Paiement  
rapide



Jusqu'à 6 mois  
après le 1<sup>er</sup>  
mois de baisse  
de vos revenus

## CONNECTEZ-VOUS SUR

[actionlogement.fr](https://actionlogement.fr)

> rubrique 'Surmonter des difficultés'

Plus d'information au **0970 800 800**

9h-17h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

<sup>(1)</sup> Le demandeur d'emploi doit être issu d'une entreprise du secteur privé agricole ou devait être embauché dans une entreprise du secteur privé agricole.

<sup>(2)</sup> En cas de chômage partiel, de réduction de votre temps de travail ou de garde d'enfants, votre revenu mensuel net doit être compris entre 1 et 1,5 Smic, soit entre 1 219 € et 1 828,50 €.

Une seule aide par ménage. Aide soumise à conditions, octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services, et dans la limite des fonds disponibles.

## Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros  
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris  
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232  
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services\_AL



Saisonnier agricole

**BESOIN  
D'UNE AIDE  
AU LOGEMENT  
SUITE À LA CRISE  
SANITAIRE ?**

Jusqu'à 600 €

d'aide gratuite

pour votre hébergement

**Jusqu'à 600 € (150 € sur 4 mois)  
pour participer à vos frais d'hébergement**

## VOUS ÊTES...

Salarié(e) d'une entreprise du secteur agricole en activité saisonnière pendant la crise sanitaire.

## VOUS AVEZ...

Besoin d'une aide financière suite aux frais de logement\* engagés pendant votre emploi saisonnier.

## AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! ET RECEVEZ JUSQU'À 600 €



**Aide gratuite**



**Paiement rapide**



**Pour tout type d'hébergement**  
(location, camping, gîte, sous-location...)



**Jusqu'à 6 mois**  
après le démarrage de votre activité saisonnière

## CONNECTEZ-VOUS SUR **actionlogement.fr**

> rubrique 'Surmonter des difficultés'

Plus d'information au **0970 800 800**  
9h-17h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

## VOUS N'ÊTES PAS SAISONNIER ?

Découvrez également l'aide de 300 € pour payer votre loyer ou prêt immobilier si vous avez subi une baisse de vos revenus pendant la crise sanitaire.

**Plus d'information sur actionlogement.fr**

\* Le logement doit faire l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en structure collective (hors CROUS) ou de tout autre document justifiant la contractualisation avec le bénéficiaire. Il doit être compatible avec les conditions sanitaires adéquates.

Une seule aide par ménage. Aide soumise à conditions, octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services, et dans la limite des fonds disponibles.

## Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros  
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris  
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232  
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 **@Services\_AL**